

Erref. kodea: LAF-206-055

Izenburua: Aintzina aldizkariaren
inguruan sortutako Euskal Herri zalee
[eskualerrista] mugimentuaren
dokumentuak

Pour un régionalisme organique

Voilà plusieurs décades que l'on nous promet en France une réforme des divisions administratives, un redécoupage territorial des départements, ces monstres hérités de la Révolution, et la constitution de grands ensembles régionaux cohérents, ayant pour fonction de coordonner sur le plan économique, humain et administratif la politique gouvernementale en la rendant plus efficace, l'Etat consentant enfin à se décharger de multiples tâches écrasantes ^{qui} sortant de sa compétence et ~~qui~~ paralysent son action; les "régions" seraient en effet tout à fait disposées et aptes à reprendre les responsabilités dont elles ont été peu à peu frustrées au cours de siècles de jacobinisme centralisateur. On ne dira jamais assez à quel point cette concentration de toutes les forces vives de la Nation dans sa capitale hypertrophiée représente de perte de substance, un appauvrissement général et une anémie grave pour l'ensemble du pays, dont la diversité des communautés et ~~leur~~ ^{la} personnalité propre représente non une tare ou une honte mais bien une richesse, hélas insoupçonnée de beaucoup de gens.

Sur le plan économique on ^{connaît} ~~sait~~ le drame latent qui menace ^{Port} ~~de~~ dégénérer et de conduire à un éclatement de la nation. Une partie de la France est dangereusement sous-développée; le contraste ne fait que s'accroître entre une France dynamique (celle du Nord, de l'Est et la région parisienne) et une France en sommeil (Ouest, Sud-Ouest, Massif Central), la ligne qui les sépare allant approximativement du Havre à Grenoble. Si la tête hypertrophiée que constitue Paris n'y prend garde immédiatement, les provinces les plus développées continueront leur expansion génératrice de force nouvelle, en liaison les régions voisines du Benelux, de la République Fédérale et de la Confédération Suisse, mais tout le reste du pays, c'est-à-dire le massif armoricain et particulièrement la Bretagne, le "Sud de la Loire", tout le Midi aquitain et le Massif central végétent, leurs populations jeunes continueront à émigrer pour ne pas mourir de faim. Voilà ce que l'on peut présager à brève échéance si on ne comprend pas très vite le problème sous cet angle dans ces services administratifs

Liaison avec

lointains qui n'administrent plus rien et accumulent des piles de dossiers que sont devenus les ministères parisiens. ~~Et leur~~ ^{Pour} éviter la création de ce que certains ont appelé une "Iotharingie industrielle", qui se développerait outre-mesure aux dépens du "désert français" où naîtraient à coup sûr des mouvements antinationalaux séparatistes, il faut très vite redonner aux communautés de base: communes, arrondissements et régions les attributions qui devraient être les leurs, et s'appuyer sur leurs responsables, leur jeunesse qui a soif d'idéal. La France est en Occident la construction politique sans doute la plus centralisée qui soit, la seule qui nie l'existence des communes, les tenant dans le plus profond mépris. Le Mouvement National des Elus Locaux, le Conseil des Communes d'Europe, dont les "Etats Généraux" viennent de tenir leurs assises à Vienne, tous les fédéralistes, réclament depuis des années l'autonomie de leurs communes et luttent avec beaucoup de courage contre l'étatisme centralisateur envahissant et destructeur de vie. Des maires d'horizons politiques très divers tombent tous d'accord sur ce point: leur action est paralysée, voire réduite à néant par un Etat-moloch qui se méfie d'eux au point de les traiter en "quantité négligeable" et croit pouvoir tout décider. La réalité devrait être pourtant bien différente. Toute politique d'"aménagement du territoire" ne peut s'opérer que dans un Etat largement décentralisé, voire fédéral; la faillite sera complète si les opérations prévues par le Commissariat au Plan ne sont pas dans une large mesure confiées aux communautés locales et régionales.

Tout n'est cependant pas perdu. Ces dernières années un premier pas a été fait par les autorités centrales pour tenter de mettre fin à l'anarchie du découpage de l'hexagone français, malheureusement dans une perspective qui satisfait peu les initiés, car il s'agit plutôt de renforcement régional du pouvoir étatique de déconcentration et non de décentralisation au sens propre du mot. N'était-il pas devenu absurde que telle ville préfecture dépendit d'un grand centre culturel universitaire, mais d'une tout autre capitale économique régionale; certains départements étaient absolument tiraillés entre des pôles divers (exemple classique: l'Indre). Paris, au lieu d'éviter ces heurts, ne cherchait qu'à les accentuer, afin de court-circuiter systématiquement l'échelon régional, et avait multiplié les découpages les plus incohérents. On a donc créé ces toutes dernières années les "régions de pro-

gramme". C'était faire preuve de beaucoup de bonne volonté, et même d'audace, dans ce pays où la conception de l'Etat un et indivisible, uniforme, est fortement ancrée dans l'esprit d'un nombre incommensurable de citoyens mis au pas dès l'école à l'idée de l'Etat unitaire. Un Allemand de l'Ouest, un Suisse, un Américain, sont foncièrement attachés à leurs institutions locales, car pour eux l'Etat est un, certes, mais divers, et je dirai même que, pour le Suisse, le pays n'existe que parce qu'il est divers.

Les régions de programme servent donc maintenant de cadres à l'action régionale entreprise pour développer économiquement et socialement d'une manière plus harmonieuse le contexte territorial français et remédier au déséquilibre. Saluons ces efforts encourageants qui laissent entrevoir une collaboration effective entre, d'une part les Comités de productivité nés un peu partout pour étudier les problèmes et proposer des solutions propres aux régions, et le Commissariat au Plan d'autre part, à Paris. C'est une bonne base de départ sans doute. Réjouissons-nous aussi que ces 21 régions de programme aient été retenues par le pouvoir central - que l'on aimerait pouvoir se contenter d'appeler coordinateur, fédérateur d'initiatives - pour servir de cadre aux régions administratives dont la mise en place se poursuit actuellement. Désormais, c'est dans ce nouvel habit que les administrations parisiennes devront s'habituer à travailler avec leurs services régionaux. Le but est également que chaque région soit aussi dotée d'un grand centre universitaire (ce qui est d'ailleurs le cas pour la plupart actuellement), afin qu'il puisse renaitre désormais une véritable conscience régionale. Il y a tout lieu de croire qu'on est sur la bonne voie, et que la notion de région n'ira qu'en s'affermissant, permettant à la Nation de revivre dans le respect des diversités et de survivre à une crise grave. Mais - car il y a malheureusement un mais -, cette réforme (le mot est d'ailleurs trop optimiste) n'a constitué qu'un semblant de réforme, une façade derrière laquelle ^{subsiste} ~~reste~~ le dur corset départemental. Il convient de mettre en lumière les insuffisances de cette avant-réforme.

1) Tout d'abord la région n'a pas de représentation propre. Les conseils généraux des départements existent bien, et il y aurait lieu de les réunir parfois en assemblée régionale. Le Conseil

régional devrait constituer une véritable Assemblée ayant pouvoir législatif local - nous n'entrerons pas dans les détails. Le projet de Loi Mignot, déposé voici deux ans sur le bureau de l'Assemblée, n'a pas été examiné sérieusement. C'est grand dommage. Il conviendra un jour de ~~prendre~~^{s'élever} ~~à~~ la véritable décentralisation.

2) La plus grave critique que l'on puisse faire aux régions de programme, c'est qu'elles aient été découpées en tenant compte exclusivement des limites départementales. On n'a pas voulu se détacher du mythe départemental vieux de 170 ans seulement; probablement même dans certains cas se serait-on heurté à l'opposition de certains élus locaux, qui n'ayant pas encore clairement compris le sens de la région n'auraient pas toléré qu'on "démembrât" leur département. Car le jacobinisme a fait école. Il faut dénoncer le mal, car on fait fausse route, cela est clair. Bien des spécialistes l'ont noté, et qu'on nous permette d'y revenir.

Prenons quelques exemples seulement, car il faut être prudent dans ce domaine - c'est dans chaque région que la question doit être examinée, et cela de très près.

Commençons par la zone de contact entre le Massif armoricain et l'Aquitaine. Le département des Deux-Sèvres, hérité de l'ancien Poitou (comme la Vendée et la Vendée), est fort peu homogène, on le sait. La partie septentrionale, la Gâtine (Parthenay, Thouars, Bressuire) est orientée vers Angers, Nantes et la Vendée. Il y a une parenté évidente entre le Bocage vendéen et la Gâtine. Même type d'économie herbagère, pays d'enclos, accidenté. Les fermes isolées parsèment le paysage; le pays est morcelé, la population y est foncièrement catholique (ancien pays des Chouans, attachée à l'école libre. Le Nord des Deux-Sèvres, département hétérogène s'il en est, est un morceau de la France de l'Ouest, qui comprend la Basse-Normandie, l'Anjou, la Bretagne, la Vendée. Même type de climat aussi. A la bordure sud du Massif armoricain on passe à la plaine de Niort et au Marais Poitevin; cette riche plaine sédimentaire aux larges champs ouverts se raccorde à l'Est au seuil du Poitou; au sud on communique aisément avec les Charentes, avec lesquelles elle a de nombreuses affinités. La population y est beaucoup plus "avancée" d'idées, beaucoup moins conservatrice, traditionnellement ouverte au progrès et à la coopération (coopératives laitières, etc.). Le Sud des Deux-Sèvres vote à

(voir fig. 1).

gauche, le Nord donne ses suffrages aux catholiques ou aux conservateurs. Dans cette région située autour de Niort et vers le Sud on entre dans un domaine déjà presque "aquitain". Ce Poitou-Charentes, c'est une Aquitaine prolongée vers le Nord (ce qu'il a d'ailleurs aussi constitué au point de vue dialectal et culturel).

On a donc créé une région Poitou-Charentes. Certainement elle constitue un ensemble de petits "pays" formant un groupe à la personnalité assez marquée entre la France de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et l'Aquitaine. Mais il n'était pas logique à notre sens que le Nord des Deux-Sèvres ne fût pas inclus dans la même région que la Vendée. Or la Vendée a été fort justement rattachée à Nantes et à Angers (région dite Pays de la Loire). Peu importe que le Poitou ait compris aussi, sous l'Ancien régime, la Vendée. La nouvelle région Poitou-Charentes n'englobe pas la Vendée, ce qui est fort raisonnable; mais ce qui l'est moins, c'est d'avoir séparé le Nord des Deux-Sèvres, la partie en quelque sorte "armoricaine" de ce département, de la Basse-Loire vers laquelle il est tourné. La raison en est fort simple. On n'a pas voulu toucher au département et voir le problème en face en tenant compte des données de la géographie.

On pourrait multiplier des exemples du même genre, car il y en a hélas plusieurs sur la carte de la France. Ceci est d'autant plus grave que précisément, au-dessus des régions de programme et les chapeautant, on préconise déjà la création d'ensembles encore plus vastes, de groupements de régions. Si la Poitou-Charentes venait à entrer dans la formation d'un très grand ensemble dégen-dant de Bordéux, nous voyons mal ce que les gens de Thouars, à 80 km de Tours ou d'Angers, à un peu plus de 100 de Nantes, auraient à faire à Bordeaux. Par contre, de Niort on "va" à Poitiers ou à Bordeaux. Les relations d'affaires ici conduisent à la grande cité girondine (grossistes, etc.). Un étudiant niortais va à Poitiers, ou (hélas!) Paris, ou à Bordéux, mais très rarement à Rennes.

Prenons un autre exemple, celui-là dans la région de l'Est, aux confins de la Haute-Alsace et de la Franche-Comté, dans cette zone que les géographes appellent la Porte de Bourgogne et les stratèges la Trouée de Belfort. La petite partie de l'Alsace qui ne fut pas rattachée à l'Empire allemand en 1871 constitua le

f (unifig. 2).

département le plus petit de France (excepté la Seine) : le Territoire de Belfort. Après le retour de l'Alsace en 1918, ce territoire continua à jouir du statut de département. On évita très justement de le rattacher au Haut-Rhin alsacien, car du fait que pendant 47 ans l'Alsace avait eu ses lois propres dans le cadre allemand, les problèmes qui se posaient de part et d'autre de la frontière établie lors du traité de Francfort n'étaient plus les mêmes. De plus, le Territoire de Belfort est de langue française, et la frontière de 1871 est, approximativement, une frontière linguistique entre les parlers romans et germaniques (elsässerditsch en Alsace). Par surcroît, le Territoire de Belfort, peuple pour une bonne part d'Alsaciens émigrés, s'est de plus en plus orienté économiquement vers la Franche-Comté, et a fini par former avec le nord-est de cette province un ensemble économique et humain à la personnalité très marquée. Le "Pays de Montbéliard" indépendant jusqu'à la Révolution et rattaché au département du Doubs, forme avec le Territoire de Belfort un complexe industriel de première importance pour la région comtoise et l'économie française, dominé par les Peugeot à Sochaux, Alsthom à Belfort, sans parler d'un bon nombre d'autres industries mécaniques et textiles.

Plusieurs groupes économiques locaux se sont constitués (Association Industrielle, Centre d'Etudes ^{et de ménagements}) sur la base de la coopération entre le Pays de Montbéliard, le Territoire et les parties orientales de la Haute-Saône (Champagney, Ronchamp, Héricourt). Tout rapproche les gens de ces contrées, mais l'Administration continue à morceler cette communauté humaine en trois départements, dont deux des Préfectures sont extérieures à ce domaine (Vesoul et Besançon).

La réalité qu'il faudra bien un jour voir en face, c'est que tout ce Nord-Est de la Franche-Comté plus Belfort doit former une entité administrative dans le cadre de la Franche-Comté. Il est illogique que des villes dont la capitale est Besançon et proches de quelques km. soient séparées par des limites tracées au hasard des traités et fort peu conformes aux données de l'économie du XX^e siècle.

Les gens du pays l'ont compris sur le plan de l'agglomération montbéliardaise. Ils ont groupé spontanément en 1958 les syndicats existants en un seul organisme : "Le Syndicat polyvalent du Grand-Montbéliard". L'ordonnance du Général de Gaulle du 5 janvier 1959,

qui prévoit la création de "districts urbains" a trouvé ici un terrain idéal pour son application immédiate. C'est ainsi que les communes de Montbéliard et des environs ont créé le premier district urbain français comprenant 24 communes. Montbéliard et son district constitue donc une expérience pilote extrêmement intéressante, mais le fait que l'agglomération ou zone s'étende sur trois départements n'a pas été sans soulever d'énormes difficultés administratives.

Voilà donc deux exemples frappants qui montrent à quel point le cadre départemental peut être périmé, dans ^{bien des} ~~certain~~ cas tout au moins, car il est possible que certains départements homogènes puissent être gardés intacts dans le contexte régional (l'Indre-et-Loire, qui correspond à la Touraine, doit être maintenu en entier dans la région dénommée "Centre", qui comprend aussi l'Orléanais et le Berry.

Il faut donc procéder à une réforme des départements et non à leur suppression pure et simple qui serait sans doute peu réaliste. En réalité, il est infiniment souhaitable que la circonscription territoriale dénommée arrondissement soit conservée et même renforcée. Beaucoup de nos arrondissements ont 2.000 ans d'existence; ils correspondent à nos petits "pays", héritiers des "pagi" gallo-romains. Ce sont des unités de vie à l'échelle humaine, et le Français moyen a cette notion d'arrondissement très précise à l'esprit. Le chef-lieu d'arrondissement, la sous-préfecture, sont des centres d'attraction pour tout un secteur de nos départements actuels. Il est souvent beaucoup plus aisé de s'y rendre que d'aller à la ville préfectorale.

Si l'on veut faire oeuvre vraiment constructive il faudra en arriver là sans nul doute: redonner à l'arrondissement toute sa valeur. L'arrondissement correspond très souvent à une unité forte homogène. Il suffirait, si l'on tient à conserver le nom de département, auquel les Français se sont habitués malgré tout, de transformer les arrondissements en départements. L'orgueil de certaines petites villes et leur désir de jouer un rôle moins effacé serait flatté et elles seraient d'avance acquiescentes à la réforme. L'opposition qu'on pourrait craindre de la part de certaines petites préfectures, si le département de type classique venait à disparaître, n'aurait même pas de raison d'être et serait contre-

balancée par le fait que beaucoup de petites villes stagnantes seraient élevées au rang de centre intermédiaire. Entre les communes et cantons (et syndicats de communes) d'une part et la "région" d'autre part, le nouveau département (ancien arrondissement) serait l'étage intermédiaire. On ne conserverait ainsi désormais que les communautés de base les plus humaines, et la région (approximativement la région de programme définie plus haut). En opérant de la sorte on redistribuerait donc les responsabilités en respectant les communautés les plus anciennes et les plus vivantes, les plus proches de l'administré, tout en replaçant ces départements nouveaux dans un cadre régional revu soigneusement, en tenant compte, dans les zones douteuses, du désir des populations, et en demandant aux géographes, aux sociologues, aux élus locaux, aux syndicats, des études sérieuses. Il ne s'agit nullement, en introduisant cette réforme, de faire oeuvre révolutionnaire, encore moins réactionnaire; il s'agit de faire oeuvre réparatrice, d'attacher les populations à des centres qui leur sont plus familiers qu'une préfecture souvent éloignée, même à l'âge de la voiture, et de laisser à la capitale régionale le soin de coordonner la politique régionale d'aménagement, d'éducation, etc. Le "Kreis" (arrondissement) allemand, entre la "Gemeinde" (commune) et le "Land" (Etat fédéré plutôt que provinciale) est le type même d'unité administrative à l'échelle de l'homme. Les maires d'Europe l'ont compris, qui avaient mis le "Kreis" au programme des études du Congrès des Etats Généraux à Vienne ces jours derniers.

Pour conclure, nous reviendrons aux critiques que nous avons formulées vis à vis de la région de programme, dont le découpage fut opéré en tenant compte exclusivement des départements. Un autre obstacle ne manquera pas d'apparaître à ceux qui, économistes et géographes, sont tant soit peu au courant des problèmes régionaux à l'échelle européenne. La région de programme élevée au rang de région administrative ne peut donner sa pleine mesure dans le cadre unique et exclusif de l'Etat national. Cette remarque s'applique évidemment aux régions "frontières". Il est impossible d'"aménager" l'Alsace sans regarder ce qui se passe de l'autre côté du Rhin chez les Badois; de même la Région Nord doit collaborer étroitement avec les régions belges voisines, ce qui

commence d'ailleurs à se faire. Si des régions de programme telles que le Nord, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, le Rhône-~~les~~ Alpes, la Provence, le Languedoc, constituent sans aucun doute des unités humaines, des unités de gestion, elles ne peuvent être isolées artificiellement du contexte général européen du fait qu'une frontière, le plus souvent artificielle, les sépare~~nt~~ de régions situées sur d'autres territoires nationaux. Faire l'Europe des peuples, créer une Europe fédérale vraiment vivante consiste d'abord et avant tout à revoir sérieusement le concept de région et à permettre à de grands ensembles économiques interrégionaux de se forger; ils existent sur la carte, mais il faut leur donner les moyens de s'exprimer. Une politique économique commune aux zones dites "frontières" doit être élaborée, ceci, il convient de le dire, dans l'intérêt des régions, des Etats dont elles font partie, et de l'Europe humaine qu'ensemble ces communautés veulent construire.

Il ne s'agit nullement de court-circuiter les Etats nationaux et leurs gouvernements, mais de les sauver de la ruine, en permettant justement d'arr^ôder les angles, car les "frontaliers", ou plutôt les gens des zones d'interpénétration, savent mieux que quiconque qu'on s'entend fort bien entre voisins, à la condition que le chauvinisme national ne s'en mêle pas, que les pouvoirs centraux ne sèment pas la discorde. De telles réflexions on peut les faire, si l'on a du bon sens et un peu d'honnêteté intellectuelle, de Dunkerque - dont nous "fêtons" cette année le trois-centième centenaire du rattachement à la France - à Nice, et de Cerbère à Hendaye.

Le fait d'ailleurs fort encourageant, c'est que les économistes les chambres de commerce, les universités, les élus locaux ont compris l'évidence de ces phénomènes. Sans parler des nombreux jumelages entre villes et communes, entre écoles, qui ne s'appliquent pas toujours à des zones frontalières, signalons les liens étroits qu'ont tissés ces toutes dernières années les fédéralistes de l'Est de la France (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) avec leurs amis suisses, badois, wurtembergeois, luxembourgeois. Des colloques ont rassemblé ces gens dont le but commun est l'aménagement du territoire. Les chambres de commerce badoises et alsaciennes, Les conseils généraux des départements alsaciens ont établi des

rapports avec leurs homologues badois. A Lille, un comité de liaison franco-belge coordonne la mise en valeur régionale. Voilà l'Europe vivante qui se crée sous nos yeux, détachée du concept nationaliste étroit. Il existe ^{aussi} un ensemble naturel de Bâle à Francfort, irrigué par la voie rhénane. La frontière qui passe entre la Lorraine et la Sarre, entre les deux Etats (République Française et Bundes-Republik), coupe des régions complémentaires qui vivent en symbiose. Rares ont été les périodes où ces pays ont été séparés. L'un et l'autre ont tantôt été rattachés au marché allemand, tantôt au marché français, ensemble, mais rarement dissociés. Le fait régional européen, c'est ici un ensemble coordonnant les économies du Sud de la Belgique, du Luxembourg, la Sarre et une partie même de Rhein-Pfalz, la Lorraine. Ce sont des régions politiques ^{marquées} séparées, parlant des langues différentes, mais le fait local doit permettre de trouver une solution inter-régionale dans le respect des quatre ensembles et des quatre Etats Nationaux. Le Pool Charbon-Acier a largement favorisé d'ailleurs les rapports dans ces régions jadis si contestées mais où l'on sent aujourd'hui battre le pouls de l'Europe.

Quant à la Franche-Comté, sa partie jurassienne la prédispose aux contacts avec la Suisse, qui peut apprendre beaucoup à tous les partisans d'une Europe vraie, humaine, ^{et} qui repose sur le respect des communautés, le culte des choses locales. Du fait de la politique des économies nationales, les Juras suisses et français ont eu tendance à se tourner de plus en plus le dos (thèse : *Suzanne Daveau: Les régions frontalières de la montagne jurassienne*) On le déplore sur place et on tente d'y remédier. Il va de soi que Besançon et le Jura franc-comtois d'une part, le Jura/vaudois et bernois d'autre part, devraient, dans le cadre d'un organisme interrégional franco-suisse, pouvoir mieux profiter de leur expériences réciproques; nous dirons même que les affinités avec le Jura souabe (en Allemagne du Sud-Ouest) commande une orientation de recherches en ce sens dans les trois pays. Cette frontière du Jura doit cesser de marquer un obstacle derrière lequel s'isolent des populations qui jadis vivaient en étroit rapports. Le Plan de Franche-Comté, publié au Journal Officiel, lui-même revient à plusieurs reprises sur cette question et souhaite que la Franche-Comté puisse coopérer avec les régions suisses et allemandes de caractéristiques semblables.

Il conviendra aussi, dans la perspective d'une politique d'aménagement du territoire européen, que les Alpes savoyardes, dauphinoises, Valdôtaines, Piémontaises, Valais~~annes~~^{annes}, Vaudoises, participent à un vaste ensemble de mise en valeur. Les géographes de Grenoble ont déjà d'étroits rapports avec les représentants de tout le monde alpin suisse, allemand-autrichien.

La Provence et la Ligurie, le Languedoc et les régions catalanes (qu'elles soient roussillonnaises ou transpyrénéennes) devront ensemble mettre leurs efforts au service de la Méditerranée qui est leur héritage commun *(sur tout ceci voir fig. 5)*.

Est-il encore besoin de le dire, ces vues n'ont rien qui puissent entâcher le sentiment de fidélité et d'attachement d'un Lillois, d'un Alsacien, d'un Provençal ou d'un Perpignanais à la France. Mais de grâce, qu'on laisse à tous le soin de travailler au coude à coude avec leurs proches voisins ~~qui~~ ~~sont~~ fixés depuis souvent un ou deux millénaires sur des terres aux sols très semblables, où régnerent des conditions climatiques identiques, et auxquelles les apparentent souvent des liens encore plus anciens, dont la langue est un des supports les plus constants.

Est-ce vraiment trop demander à l'Administration de comprendre que les vieux cadres verrouillés craquent et qu'il faut rebâtir la Société sur des bases solides? Car l'Europe s'élaborera grâce à l'effort conjugué de toutes ses communautés (communes, régions, nations) et non par les gouvernements centraux réunis en forum, ni par le nivellement destructeur d'initiatives des technocrates. Si cette Europe et cette France que nous prônons ne devait pas voir le jour prochainement, soyons sûrs que le glas de l'Occident aurait sonné. Mais des signes de bonne volonté semblent permettre bien des espoirs. Tout n'est sans doute pas perdu, pour peu que tout le monde y "croie", à commencer par ceux des "régions". Il ne faut pas jeter le manche après la cognée. Une communauté humaine quelle qu'elle soit est un être en perpétuel devenir. La France des départements s'est pas éternelle; mais souhaitons que la France ~~ne soit~~ Le soit. A elle seule de choisir si elle préfère mourir pour des principes jacobins de l'âge de la diligence.

~~Reçu par~~

J. D.



CENTRE de PROPAGANDE
DE
St. JEAN de LUZ

(Basses-Pyrénées)

868PIE

Le 15 Avril 1934

Monsieur de MIOLLIS
Centre de Propagande des Républicains Nat.
(Service "PROVINCE")
102, rue Amelot, 102
PARIS (XI°)

Monsieur,

Nous venons, à St. Jean de Luz, de jeter les bases d'un "Centre de Propagande" selon les directives de vos brochures sur la Mise en route et le fonctionnement d'un comité de province.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre première réunion qui s'est tenue - grâce à l'amabilité de l'un de nos amis, - à l'Hôtel de la Poste, lundi dernier, 9 courant.

Après avoir pris connaissance des buts et moyens techniques mis en oeuvre par votre organisation et réalisé un accord unanime à leur sujet, nous avons décidé de constituer organiquement notre groupe et d'entrer immédiatement en action.

Voici l'ordre du jour que nous avons suivi et les décisions que nous avons prises après un échange de vues.

1°/NOM. - Il nous a paru qu'une existence occulte était désirable, tout au moins pour le moment. Entre nous, notre raison sociale sera tout simplement "CENTRE DE PROPAGANDE". Nous nous connaissons et nous n'aurons une existence collective qu'aux yeux des amis avec lesquels nous serons obligés d'entrer en relation notamment au sujet des souscriptions.

2°/PERMANENCE. - Elle sera établie jusqu'à nouvel ordre à l'Hôtel de la Poste, rue Gambetta à St. Jean de Luz. (Voir toutefois ci-après l'adresse du secrétaire du centre.)

3°/ACTION IMMEDIATE. - Fidèles aux conseils de votre expérience, nos deux premiers objectifs seront: l'affichage et les tracts à diriger contre le Cartel des Gauches (Radicaux Socialistes et Socialistes F.F.I?O.)

A) Affichage. - Nous avons décidé de souscrire un abonnement aux spécimens et de choisir - en principe - les modèles d'affiches qui nous paraîtront présenter le maximum d'efficacité dans la circonscription que nous nous sommes assigné. Nous vous adressons, par pli séparé, une première commande. Notre trésorier, d'autre part, a effectué ce jour un versement de Frs. 400 à votre compte de chèques postaux et nous nous efforcerons de maintenir au compte que nous vous demandons d'ouvrir à votre service "PROVINCE" une certaine somme à titre de provision. Nous croyons préférable, en effet, que votre organisation adresse directement à nos afficheurs - qui sont d'ailleurs les

afficheurs officiels - le nombre d'affiches arrêté une fois pour toutes pour chaque commune, ainsi que les frais de pose. De plus, cette combinaison vous permettrait, dans certaines circonstances où vous auriez édité des affiches relatives à des événements d'actualité pressante dont l'apposition immédiate serait désirable de gagner du temps et d'adresser les dites affiches aux afficheurs sans les soumettre à notre examen.

Voici les renseignements relatifs aux afficheurs:

a) SAINT-JEAN DE LUZ.: Monsieur Auguste GELOS, rue St. Jacques
St. Jean de Luz

Nombre d'affiches à lui envoyer: 20 (vingt)

Emplacements à lui recommander:

Place du Collège.....	Mur du Pensionnat Ste. Marie
"	Colonne Morris
Rue Gambetta	Face Hôtel de la Poste
"	Ecole
Rue Garat	Colonne Morris
Place Louis XIV	Deux colonnes Morris
Place Pluviose	Colonne Morris
Bd. Victor Hugo	Deux colonnes près la Halle
"	Mur petit jardin
"	Mur Garage Descoprs
"	Mur face Poste
Rue de Hayet	Emplacement Larre
Jetée	Mur du Casino-Colonne Morris
Rue St. Jacques.....	Maison Fortin

b) CIBOURE /: Monsieur LARTIGAU, garde-champêtre à Ciboure

Nombre d'affiches à lui envoyer : 5 (Cinq)

Emplacements: Panneaux place de la Mairie - Mur de la Mairie

c) URRUGNE.-Monsieur DIBILDOX, garde champêtre à Urrugne
par Ciboure

Nombre d'affiches : 2 (deux)

Emplacements : Mur de la Mairie - Mur du cimetière.

Il serait bon que vous informiez les afficheurs que leur travail est surveillé. Nous pensons que le prix d'affichage dans ces trois communes sera largement calculé à 2,50 pour une affiche double colombier. Cependant l'affiche "Pour que la France vive....etc", apposée récemment par un de nos amis l'a été au prix de deux francs par affiche.

Nous nous en tiendrons pour le moment à ces trois communes.

B) Les tracts.-Pour ceux ci, nous allons procéder immédiatement au pointage de la liste électorale et dénombrer les "douteux". Dorénavant et déjà, il nous apparaît que la proportion de 300 pour 1.000 n'est pas atteinte à St. Jean de Luz, en majorité favorable à nos idées. Nous expédierons nous même les tracts que nous commanderons à votre service province.

4°/RAYON d'ACTION.-Il sera limité à St.Jean de Luz et aux cinq communes limitrophes.Nous comptons atteindre rapidement HEN-DAYE(ville importante du canton aux mains des cartellistes)et GUETHARY qui se trouveraient rattachées à notre Centre.

D'autre part,l'un de nous a déjà pris contact avec BIARRITZ et USTARITZ où il est possible que des centres soient prochainement créés.Enfin nous avons appris que le centre de BAYONNE RENAITRAIT de lui même

Ainsi un réseau se trouverait constitué sur toute la Côte avec des ramifications à l'intérieur du pays basque.

5°/ACTION ULTERIEURE.-Nous allons organiser des équipes pour les conférences:soit équipes de contradiction en vue des conférences données par nos adversaires,soit service d'ordre pour nos propres conférenciers.

Le cours d'orateur fera l'objet d'un examen.Mais il ne pourra fonctionner si nous le voyons possible que plus tard. C'est pourquoi nous estimons devoir décliner l'offre qui nous a été faite de mettre à notre disposition entre le 22 et le 29 avril,un orateur venant de Paris.

Ce déplacement,si nos renseignements sont exacts,entraîne le remboursement du prix du voyage(500 frs environ)et l'entretien de l'orateur pendant son séjour.Ce second point est doré et déjà résolu grâce à l'obligeance de l'ami propriétaire de l'hôtel où nous tenons séance.Mais le prix du voyage excède nos disponibilités actuelle.D'autre part ce voyage sera infiniment plus justifié et opportun lorsque les divers centres dont nous vous parlons plus haut auront pris vie et pourront profiter du passage de l'orateur.Veuillez donc être l'interprète de nos amis auprès de ce dernier pour lui confirmer que nous lui ferons signe aussitôt que sa présence nous sera nécessaire.

Le centre de documentation et la presse seront également l'objet de tous nos soins.

6°/BUDGET.-Nous avons établi nos prévisions budgétaires.Ainsi que nous vous l'indiquons plus haut,la souscription de démarrage nous permet d'ouvrir un compte courant avec votre service "PROVINCE" afin d'éviter des mouvements de fonds.Nous entrerons en campagne auprès de nos amis dès le premier affichage réalisé Nous avons décidé,autre l'abonnement aux spécimens,de contracter 10 abonnements au "BULLETIN des PROPAGANDISTES".

7°/REUNIONS.-Nos réunions seront en principe mensuelles et se tiendront le deuxième mardi de chaque mois sauf convocation particulière.

8°/FONCTIONS DIVERSES.-Nous avons ~~nommé~~ désigné comme trésorie chargé de toute la comptabilité du centre tant intérieure qu'avec le service "PROVINCE",notre ami:

Monsieur René LASTRADE
rue Chauvin Dragon

St.Jean de Luz

27 Du 15/4-34.-Centre St.Jean de Luz à Service Province Paris (4
26

25 En qualité de secrétaire général chargé des relations
de tous ordres et surtout avec votre service:

24 Monsieur Bernard de CORAL
à URRUGNE par CIBOURE (Basses-Pyrénées)

23 C'est à lui que devront être adressées désormais tou-
tes les correspondances à l'exclusion de celles concernant la
22 comptabilité.

21 Telles sont les décisions que nous avons déjà pri-
20 ses. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos
efforts qui, nous l'espérons, seront efficaces.

19 Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos
sentiments les plus distingués.

18 Pour le CENTRE de S^t.JEAN de LUZ/
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0